

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 15 octobre 2013

**Le 15 octobre 2013** à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, VAUTHIERS Chantal, WY SOCKI Annie, MM : BERNAND Jean-Louis, BLANCHOT Robert, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLAMERION ERIC, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, POUPON Jean-Paul ROY Jean-Yves, VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme REY Emmanuelle à M. MAILLOT Denis,

Excusé(s) : Mme LE BAILLY Edith, MM : CONTAL FABIEN, GIRARDOT Daniel HOEN Serge, KIHM Jean-Paul, RAGOT Jacques, DEMERSON PASCAL, DIEUDONNE Jean-Paul, JAUVAIN Stéphane.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 18/06/2013**

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Gestion du Personnel**

**Mutualisation : recours et mise à disposition de personnels en contrats aidés (Rapport n°2013.10.B.01)**

M. ROY indique que le Bureau a étudié la proposition de recruter du personnel technique en contrats aidés afin de les mettre à disposition des communes qui souhaitent réaliser des travaux ponctuels et particuliers. Certains élus sont déjà demandeurs au niveau du SIVOM les Colchiques, syndicat qui a déjà testé cette formule de mise à disposition de personnel.

Le Vice-Président indique en outre les tâches techniques effectuées par différents prestataires au niveau des bâtiments de la Communauté de Communes. Il confirme qu'après analyse des besoins intercommunaux mais également des demandes de certaines communes, le Bureau a émis un avis favorable pour le recrutement de 3 agents techniques à temps plein, comme suit : 1 agent en contrat aidé qui serait encadrant de l'équipe et deux jeunes en emploi d'avenir.

Ces personnes seraient recrutées à temps plein et mises à disposition des communes qui le souhaitent, pour effectuer des chantiers ponctuels.

Une convention entre la communauté de communes et la commune demandeuse serait signée et réglerait les conditions de mises à disposition, notamment financières. Le matériel utilisé par les employés serait facturé selon un forfait.

Le Vice-Président rappelle que ce principe est déjà exercé au niveau de la commune de Froncles qui met à disposition de la communauté de communes, son service technique, pour l'entretien des meublés et la halte nautique de Froncles.

M. Roy indique également que le patrimoine communal rénové par la communauté de communes n'est dans la plupart des cas pas entretenu. Les agents recrutés pourraient intervenir sur l'entretien de ce patrimoine.

Il serait nécessaire d'acheter du matériel ainsi qu'un véhicule d'occasion pouvant être financé par le Conseil Général au titre du FGTR.

M. MAILLOT ajoute que la deuxième commission devra travailler sur une liste de travaux types relevant du chantier d'insertion ou de ce service technique qui serait créé. Il souligne également que le pilotage de ce service technique sera assuré par M. GULLAUD, ingénieur de la Communauté de communes.

M. MAJORKIEWIEZ demande si la création de service technique peut permettre la mutualisation de l'ensemble des services techniques des communes et donc la reprise du personnel technique des communes.

Le Président souligne que cette proposition peut être envisagée et qu'elle répond bien aux orientations du schéma de mutualisation à mettre en place. Toutefois, pour l'instant, il s'agit d'une mise à disposition ponctuelle de personnel pour les communes qui le souhaitent et non d'un transfert du personnel technique des communes.

M. LEJOUR s'interroge sur l'opportunité de recourir à du personnel technique en cette période hivernale.

Le Président précise que des communes ont déjà du travail à confier à ce service, notamment la commune de Viéville avec la réfection du mur du cimetière. D'autre part, l'entretien des bâtiments communautaires peut être fait durant cette période (réfection intérieure de papier-peinture de certains hébergements touristiques...).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, acceptent à l'unanimité la création de ce service technique avec recours à des contrats aidés. Ils autorisent le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel, procéder à l'achat de tout équipement et matériel nécessaire au service et signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

## • Développement économique

### **Vente partielle bâtiment zone d'activité La Rochelotte (Rapport n°2013.10.I.01)**

Le Président fait part d'une nouvelle demande de M. Durné au sujet de l'achat d'un bâtiment et d'un terrain à la zone d'activités La Rochelotte de Froncles.

Il s'agit de l'acquisition d'une partie du bâtiment actuellement occupé par sa société en location. M. Durné a joint à sa demande une notice explicative de son avant-projet pour lequel l'objet est la conception de la maintenance des outillages dans le métier du traitement de surface.

M. Maillot indique que contrairement à sa précédente demande, l'objet de l'acquisition du bâtiment est argumenté et cohérent.

Les membres du Bureau après avoir entendu l'argumentaire proposé par M. Durné et considéré le fait qu'aucune demande de location ne laisse présager une utilisation plus conséquente du site, ont accepté par 9 voix pour et une abstention, la vente d'une partie du bâtiment. Cependant, ils ne souhaitent pas la vente du terrain demandé.

M. Dampeyroux souhaite être solidaire des fronclois et aimerait connaître la position des élus de Froncles à ce sujet.

M. Vorin indique que la position des élus n'a pas changé par rapport au débat précédent. M. NOIROT explique l'intérêt de cette disponibilité de bâtiments en cas de demandes d'artisans pour une installation.

M. Maillot confirme comprendre la position des élus de Froncles suite à des dossiers en cours avec les entreprises de M. Durné. Toutefois, il précise qu'aucune proposition d'installation ou de location n'a été reçue pour ce site, autre que celle des sociétés CLAS et AIV. Il indique également que la vente porte sur une seule partie du bâtiment et qu'il restera encore 500 m<sup>2</sup> disponibles à la location, si besoin.

Il s'agit pour la communauté de communes d'une opportunité financière à saisir.

Concernant la cession d'une partie du bâtiment, M. MAILLOT confirme à M. KLINKEBERG qu'elle ne poserait pas de problème compte-tenu de la séparation déjà réalisée et des réseaux et accès distincts.

Les prix de revient au m<sup>2</sup> sont donnés aux membres du conseil communautaire. La différence de superficie et d'intervention en termes de réhabilitation des bâtiments, explique les différences entre les bâtiments. La partie

concernée par la vente a fait l'objet de peu de travaux, contrairement au bâtiment actuellement loué par la société REMY.

Aucune autre question n'étant posée au sujet de cette proposition, le Président propose un vote à bulletin secret. Après dépouillement, la vente d'une partie du bâtiment à la société CLAS, pour la somme de 85 000 € est acceptée par : 17 voix pour, 12 voix contre, 4 abstentions.

### **Travaux d'insonorisation Maison de Pays : participation fonds de concours commune de Bologne (Rapport n°2013.10.I.02)**

M. Roy fait part des problèmes d'insonorisation, constatés à la Maison de Pays. Il souhaite proposer au conseil municipal de Bologne, de participer au titre d'un fonds de concours, aux travaux d'insonorisation, à hauteur de 50%.

Des subventions pouvant être reçues, la participation de la communauté de communes et de la commune de Bologne s'élèverait à 4 390.62 € chacune. Des délibérations concordantes doivent être prises par les deux collectivités en cas d'accord à ce sujet.

Le Président souligne que cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le Bureau. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la réalisation de travaux d'insonorisation de la salle polyvalente de la Maison de Pays et autorise le Président à signer une convention avec la commune de Bologne pour l'obtention d'un fonds de concours.

Les données techniques des travaux prévus seront communiquées à M. POUPON qui en a fait la demande.

### **Locations de terrains (Rapport n°2013.10.I.03)**

Le Président informe que le contrat signé avec la SAFER concernant la location des terres situées à Soncourt sur Marne est terminé. Suite au remembrement intercommunal et à la redistribution des terres, le terrain dont la communauté de communes est propriétaire va être à nouveau disponible à la location. Il sollicite l'autorisation de prendre contact et signer une éventuelle convention avec la SAFER à ce sujet.

Une demande est également faite par M. Laurent Piot, propriétaire de la Ferme Horticole à Vraincourt pour une utilisation de terrains supplémentaires, location d'une parcelle de 50 ares environ, située en zone humide en contrebas de la zone d'activités.

Après délibération, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à recourir à la SAFER pour la mise en location des terres.

Le Président ajoute que des contacts ont été pris par Charles au sujet de l'installation possible d'entreprises. L'une d'elles serait intéressée par du terrain non communautaire situé de l'autre côté de la route départementale. Cette demande sera étudiée en même temps que la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La présentation de cette demande sera effectuée lors du conseil communautaire pour avis

- **Politique du logement**

### **Participation Opérations façades (Rapport n°2013.10.III.01)**

M. Courageot fait part de deux dossiers présentés et validés par la commission opération façades Petites Cités de Caractère (PCC) pour le versement de subventions. Après avoir entendu les montants proposés, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le versement de ces subventions.

Le Vice-Président indique ensuite l'utilité de modifier par avenant, la convention conclue entre le Pays de Chaumont,

la Région et la Communauté de Communes au sujet de la répartition des aides financières aux particuliers. Il informe qu'en cas de modification du règlement d'attribution, c'est à ces trois instances de se réunir et de délibérer. Afin de faciliter les démarches administratives, il est proposé d'indiquer dans la convention que le règlement d'attribution des aides est approuvé par la commission opération façades PCC.

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

M. Courageot souhaite enfin connaître la position du conseil communautaire au sujet du cumul des aides apportées au titre de l'opération façades PCC et opération façades classique.

Compte-tenu du fait que les travaux, pour être conformes au label PCC, sont plus contraignants et donc plus chers pour les particuliers, le Conseil Communautaire confirme la possibilité pour les habitants de Vignory, de cumuler les subventions des deux opérations façades.

- **Tourisme**

### **Création d'un règlement Haltes Nautiques (Rapport n°2013.10.IV.01)**

Mme Doré indique que suite à des problèmes rencontrés cet été par les régisseurs du mini-golf et halte nautique à Viéville, la 4<sup>ème</sup> commission a travaillé sur un règlement intérieur pour l'installation des bateaux et camping-cars sur des longs séjours.

Ce règlement a pour but de reprendre les conditions d'accès aux deux sites (Viéville et Froncles), ainsi que les conditions financières et réglementaires.

La commission tourisme propose également une révision des tarifs avec une distinction en fonction de la durée des séjours.

Après étude de cette proposition, le Conseil Communautaire approuve par 32 voix pour et une abstention, le règlement intérieur des haltes nautiques ainsi que la révision des tarifs. M. Poupon regrette de ne pas avoir eu connaissance de ce projet de règlement préalablement à la réunion.

- **Social**

### **Mise en place de la réforme des rythmes scolaires (Rapport n°2013.10.VI.01)**

Le Président informe que les membres du Bureau et les services de la Communauté de Communes ont étudié la réforme des rythmes scolaires, ayant des incidences sur les communes disposant d'école et sur l'intercommunalité.

Après étude précise des statuts communautaires par les services de la Préfecture et diverses analyses budgétaires, la situation au regard de cette réforme est la suivante :

La Communauté de Communes ne dispose pas de la compétence « périscolaire » permettant la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) conformément à la réforme des rythmes scolaires. Il reviendrait donc aux communes disposant d'écoles de s'en charger.

Les Communes n'ont plus la Compétence « Contrats Enfance Jeunesse » (CEJ) permettant de bénéficier d'aides financières de la CAF, pour la mise en place de cette réforme.

Les Communes de Froncles et Bologne ayant le nombre le plus important d'élèves scolarisés sur leur commune, ne sont pas éligibles à la Dotations de Solidarité Rurale (DSR) Cibles et n'auront donc pas droit à la partie majorée du fonds d'amorçage de l'Etat (45 €/élève) pour la mise en œuvre des TAP.

La Communauté de Communes peut bénéficier du fonds d'amorçage au titre des communes éligibles à la DSR Cibles sous réserve d'avoir la compétence « service scolaire ».

Le Président souligne qu'une réunion a eu lieu avec les Inspecteurs d'Académie des secteurs de Chaumont et Joinville, les Directeurs d'Ecole de la Communauté de Communes, les Maires de Froncles, Bologne et le Président du SIVOM.

Il indique également que cette loi, faisant suite à la proposition de Luc Chatel, alors Ministre de l'Education Nationale, de rétablir la semaine à 4 jours ½ d'école, doit s'appliquer à compter de la rentrée 2014/2015.

Le Président résume donc la situation en indiquant que beaucoup de communes n'exercent déjà plus la compétence scolaire et périscolaire. Qu'en cas de transfert à la communauté de communes, l'objectif est de permettre le maintien des écoles sur le territoire et renforcer ainsi l'attractivité du collège de Froncles.

Il confirme toutefois, que la Communauté de Communes ne pourrait pas créer un site unique scolaire de plus de 530 élèves. Les Inspecteurs de l'Education Nationale ont bien confirmé le maintien de sites sur Froncles, Bologne et le SIVOM. Celui-ci a d'ailleurs été autorisé à avoir un pôle maternel sur une commune et un pôle élémentaire sur une autre.

Au niveau financier, le Président informe qu'en cas de prise de la compétence scolaire et périscolaire, la bonification de la DGF permettra de proposer des TAP gratuits aux familles.

Un tableau de simulation du transfert du coût de la compétence scolaire est présenté. L'augmentation de la charge financière à la Communauté de Communes se traduirait par une hausse de la fiscalité de 60 %, compensée par une baisse de la fiscalité de chaque commune.

Cette baisse est différente d'une commune à l'autre du fait de l'importance que représente la compétence scolaire dans le budget des communes.

En moyenne, le coût du scolaire sur l'ensemble du territoire est évalué à 850 € par enfant. Certaines communes ont un coût bien supérieur (cas des communes du SIVOM qui participent en fonction d'un coût par habitant), d'autres un coût bien inférieur (cas des communes qui versent une dotation scolaire à Froncles et Bologne où le coût scolaire est pondéré).

M. Maillot confirme qu'il ne souhaite pas soumettre cette proposition au vote et demande à chaque collectivité de réfléchir à ce transfert de compétence. Il informe être disponible pour expliquer aux conseils municipaux qui le souhaitent, l'intérêt de ce transfert.

A la demande des élus, les données fournies par les services fiscaux seront vérifiées et les chiffres affinés.

## • Questions diverses

Maison de Pays : M. Roy sollicite l'accord du Conseil communautaire concernant une convention à signer avec la Région pour la mise à disposition d'un espace métiers. Proposition acceptée à l'unanimité.

Indemnité receveur : le conseil communautaire accepte à l'unanimité le versement d'une indemnité à Mme ELEMERICH, trésorière, suite au départ de M. GANDIN.

Schéma de mutualisation : le Président indique que la commission concernée s'est réunie et a retenu des orientations en matière de mutualisation notamment pour des commandes groupées. Un questionnaire sur les attentes des communes est remis aux Maires.

Bilan journée Nature : Mme Doré remercie les Maires de Soncourt, Oudincourt et Annéville pour leur participation lors de l'organisation de cette manifestation.

La prochaine journée est programmée pour le 07/09/2014, Mme Doré sollicite dès à présent les Maires afin qu'ils étudient la possibilité de recevoir cette manifestation sur leur commune.

M. Poupon donne des informations au conseil communautaire concernant le plan départemental de déploiement du numérique.